

COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 28 octobre 2022 - 14h00

Quai aux Vivres à Rochefort

Relevé de décisions

Accueil des participants

1. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Le compte-rendu de la séance du 22 juin a été adressé par courrier en date du 11 octobre 2022. Celui-ci ne présentant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

2. COMITE SYNDICAL

2.1 Modification du règlement intérieur

Lors des derniers comités syndicaux, il était possible d'y participer et de voter en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le Forum des Marais Atlantiques étant un syndicat mixte ouvert, il est possible de définir librement ces règles de fonctionnement.

Il vous est proposé de rajouter l'article suivant :

Article 3 - Lieu de réunion

Le comité syndical se réunit au siège du Forum des Marais Atlantiques. Il pourra ponctuellement se dérouler dans les locaux d'une de ses antennes ou de ceux d'un de ces partenaires.

Le président peut décider que la réunion du comité syndical se tienne en plusieurs lieux par visioconférence hormis pour l'élection du président, du bureau, l'adoption du budget primitif.

Lorsque le comité syndical se tient en visioconférence, il en est fait mention sur la convocation qui est affichée et publiée au siège, sur le site internet du Forum des Marais Atlantiques ainsi que dans les salles désignées.

Il sera possible de mettre en place un outil sécurisé de vote électronique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- D'accepter la modification du règlement intérieur du comité syndical
- D'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. PROGRAMMATION

3.1 Demande de certification de la marque QUALIOPI

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'Etat, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Le Forum des marais Atlantiques a depuis plusieurs années un agrément pour dispenser des formations. Cependant afin d'avoir une certaine reconnaissance de qualité des formations dispensées et pour être au même niveau que certains partenaires, il est proposé de pouvoir obtenir la certification « QUALIOPI ».

En quoi consiste la marque « QUALIOPI » ?

La marque « QUALIOPI » vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Il s'agit d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage. Cette qualification se base sur un référentiel national unique organisé autour de 7 critères reliés à 22 indicateurs qui s'appliquent à l'ensemble des prestataires (tronc commun), auxquels s'ajoutent 10 indicateurs spécifiques à l'apprentissage ou aux formations certifiantes.

Selon Le décret du 6 juin 2019 détaillant le contenu du référentiel national qualité, les critères auxquels doivent satisfaire les prestataires sont :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Qui délivre la marque ?

La marque « QUALIOPI » est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

Comment obtenir la marque ?

Pour obtenir la marque « QUALIOPI », les prestataires d'actions concourant au développement des compétences doivent :

- Formuler une demande de certification auprès d'un organisme certificateur
- Signer un contrat avec un organisme de certification ;

- Se soumettre à un audit initial, puis un audit de surveillance à plus ou moins 18 mois, enfin à un audit de renouvellement au bout de 3 ans.

La certification « QUALIOPI » est valable **3 ans** à l'issue du résultat favorable de l'audit initial.

Le prix oscille entre 1 500 € et 2 000 € pour la certification (audits).

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- D'entamer les démarches pour une demande de certification de la marque « QUALIOPI »
- D'autoriser le président à effectuer les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. FINANCES

4.1 Vote de la Décision modificative n°1

Il s'agit d'inclure l'organisation de l'Université de la Biodiversité dans le budget. Seule la section de fonctionnement est modifiée.

Les postes de recettes ajoutés sont :

- 74758 – Subvention CARO : + 8 000 €
- 7478 – Subvention Agence de l'eau Adour-Garonne : + 8 000 €
- 7588 – Divers : - 2 024.19 €

Les postes de dépenses ajoutés sont :

- 6135 – locations mobilières : + 948 €
- 6228 – intervenants extérieurs : + 9 000 €
- 6251 – Frais de déplacement : + 2 000 €
- 6256 – Frais de missions (nuitées) : + 400 €
- 6257 – Frais de réception : + 1 627.81 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibérés, décident :

- De voter la proposition de décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus ;
- De donner délégation au Président pour signer les pièces nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Contrat pour accroissement temporaire d'activité à Rochefort

CONTEXTE

Le FMA a coordonné l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » lancée en août 2018, suite à la publication du rapport éponyme rédigé par le CGEDD et le CGAAER. Ce programme national, commandité par les ministères en charge de l'agriculture et de la transition écologique, consistait à développer des actions/outils innovants pour maintenir les pratiques d'élevage extensif en milieux humides sur trois sites pilotes : la baie de Somme et la plaine maritime picarde, les marais du Cotentin et du Bessin et le marais de Brouage, en Charente-Maritime.

Bien que l'opération se soit achevée fin juillet, chaque site pilote poursuit la mise en œuvre de son projet territorial. Une première enquête menée par le FMA en février 2022 auprès de diverses structures a confirmé la pertinence de fédérer les acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides. Une seconde enquête conduite en juillet-août a permis d'affiner les attentes et les thématiques prioritaires des acteurs qui souhaitent s'investir au sein d'un réseau national.

La mise en réseau des acteurs s'inscrit dans le cadre de l'action 14 « Mobiliser les acteurs agricoles et soutenir les pratiques valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national sur la question du maintien de l'élevage » du 4^{ème} Plan national milieux humides (PNMH) publié en mars 2022 par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le FMA a été mandaté pour piloter cette action, avec le soutien de ses partenaires techniques, scientifiques et institutionnelles.

En parallèle, du pilotage de l'action 14 du 4^{ème} PMNH, le Forum des Marais Atlantiques a engagé depuis 2022 une action sur les pratiques agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie. Cette action, financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2021-2023 signée entre le FMA et l'Agence de l'eau a pour objectif de réaliser un diagnostic, un guide et la diffusion des pratiques agricoles favorables pour les milieux humides de ce bassin hydrographique. Cette action s'inscrit pleinement dans le PMNH, par la mise en réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides.

Le poste de chargé(e) de mission vient renforcer l'équipe du Pôle agroécologie, composée de deux personnes, pour les soutenir dans la réalisation de ces actions :

- La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- La production d'un guide technique, d'un recueil de retours d'expériences sur les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et la diffusion de ceux-ci sur le bassin Seine-Normandie.

Une ligne budgétaire est inscrite dans le programme d'actions 2022 validé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et voté par le Comité syndical du FMA ce début d'année.

De même que pour le bassin Adour-Garonne, une ligne budgétaire a été inscrite dans la convention triennale 2021-2023 et votée par la Comité syndical préalablement à la signature de celle-ci.

Poste

Objectif :

Mobiliser et fédérer les acteurs engagés dans le soutien de pratiques d'élevage respectueuses de la biodiversité et des fonctionnalités des milieux humides par la création d'un réseau national

MISSIONS PRINCIPALES

Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides :

- Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne en lien avec l'élevage extensif en milieux humides (analyse d'enquête, entretiens semi-directifs, recensement de réseaux existants) ;

- Participer à la mise en relation et à la fédération des acteurs sur le bassin Adour-Garonne et au niveau national ;
- Définir la structuration et le fonctionnement du réseau, au niveau national et à l'échelle du bassin Adour-Garonne, en lien avec les attentes des acteurs concernés et des partenaires financiers et institutionnels ;
- Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions portées par le réseau national pour la période 2022-2026.

Produire et diffuser des documents techniques sur les pratiques et les dispositifs agricoles favorables à la préservation des zones humides :

- Lister, synthétiser et analyser les pratiques agricoles favorables sur le bassin Seine-Normandie et compiler sous forme de guide les dispositifs d'aide favorisant ces changements de pratiques ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des agriculteurs/éleveurs dans ces milieux en valorisant leurs savoir-faire et pratiques à travers des témoignages et des retours d'expériences. Un recueil de fiches "retours d'expériences" permettra de mettre ces témoignages en valeur.
- Constitution d'un annuaire d'acteurs, diffusion des documents produits et valorisation via la réalisation de journées techniques.

Communication et capitalisation :

- Contribuer à l'alimentation du site internet du FMA dédié à l'élevage en milieux humides ;
- Participer à la promotion des actions/projets du réseau national élevage en milieux humides par la diffusion d'articles, d'outils de communication sur le site internet et les réseaux sociaux du FMA.

FMA et Pôle agroécologie :

- Participer à la vie du FMA : réunions d'équipe, Comité d'orientation scientifique et technique (COST), tâches collectives, etc.

Le Président propose au Comité syndical de recruter un agent contractuel dans le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de mission agro-environnement.

Profil souhaité

Il devra justifier d'un bac +5 dans le domaine du développement agricole/agroécologie ou gestion des ressources naturelles et d'une expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunion et/ou de mobilisation d'acteurs.

Savoir-faire

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides.
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux
- Analyse qualitative et quantitative de données
- Maîtrise des entretiens semi-directifs

Savoir-être

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

Le poste sera créé pour une période de huit mois (recrutement prévu en novembre 2022) et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 565, majoré de 478 de la fonction publique, soit un coût global de 31 230 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) de mission agro-environnement ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser Le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0



OFFRE D'EMPLOI

Chargé(e) de mission agro-environnement

CDD - temps plein (8 mois)

STRUCTURE D'ACCUEIL

Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est un syndicat mixte au service des différents acteurs de la préservation des zones humides tels que les élu(e)s, les syndicats, les technicien(ne)s et gestionnaires exerçant en zones humides et également les scientifiques. Depuis octobre 2000, il est désigné comme « Pôle-relais » du Plan d'action gouvernemental en faveur des zones humides sur les secteurs de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Le FMA comprend aujourd'hui un siège à Rochefort-sur-Mer (17) et deux antennes-relais à Brest (29) et à Saint-Omer (62).

Le FMA a pour objectif de faciliter la préservation, la gestion durable et la réhabilitation des zones humides. Pour ce faire, il participe notamment à la capitalisation et à la diffusion de connaissances, l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets, l'animation de réseaux constitués d'acteurs publics et privés de ces territoires et la promotion d'une gestion durable des zones humides.

CONTEXTE

Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Seine-Normandie, acteurs incontournables de la préservation et la restauration des zones humides, soutiennent les pratiques d'élevage extensif respectueuses de ces milieux. Afin de renforcer le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, un diagnostic doit être mené afin d'identifier les besoins et de fédérer les acteurs à l'échelle du territoire.

Le Forum des Marais Atlantiques a été mandaté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour créer un réseau national d'acteurs engagés sur la question du maintien de l'élevage en milieux humides ([4e PNMH - Action 14](#)). La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne s'inscrit dans le cadre de cette action nationale.

En parallèle, depuis 2022, le Forum des Marais Atlantiques a engagé une action sur les pratiques agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie. Cette action, financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a pour objectif d'effectuer un diagnostic et de rédiger un guide sur la diffusion des pratiques agricoles favorables aux milieux humides.

Le poste de chargé(e) de mission vient renforcer l'équipe du Pôle agroécologie composée de deux personnes afin de la soutenir dans la réalisation de ces actions :

- La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- La production d'un guide technique, d'un recueil de retours d'expériences sur les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et la diffusion de ceux-ci sur le bassin Seine-Normandie.

MISSIONS PRINCIPALES

Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides

- Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- Participer à la fédération des acteurs du bassin Adour-Garonne et à leur mise en relation avec le réseau national ;
- Structurer et animer le réseau à l'échelle du bassin Adour-Garonne, avec la participation des acteurs et des partenaires techniques, financiers et institutionnels ;
- Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions au niveau du bassin Adour-Garonne et à l'échelle nationale.

Produire et diffuser des documents techniques sur les pratiques et les dispositifs agricoles favorables à la préservation des zones humides

- Lister, synthétiser et analyser les pratiques agricoles favorables sur le bassin Seine-Normandie et dresser les dispositifs d'aide pour parvenir à ces changements de pratiques sous forme de guide ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des agriculteurs/éleveurs dans ces milieux en valorisant leurs savoir-faire et pratiques à travers des témoignages et des retours d'expériences. Un recueil de fiches retours d'expériences permettront de mettre en valeur ces témoignages.
- Constitution d'un annuaire d'acteurs, diffusion des documents produits et valorisation via la réalisation de journées techniques.

Communication et capitalisation

- Contribuer à l'alimentation du site internet du FMA dédié à l'élevage en milieux humides ;
- Participer à la promotion des actions/projets relatifs à l'élevage en milieux humides par la diffusion d'articles, d'outils de communication sur le site internet et les réseaux sociaux du FMA.

FMA et Pôle agroécologie

- Participer à la vie du FMA : réunions d'équipe, Comité d'orientation scientifique et technique (COST), tâches collectives, etc.

POSITIONNEMENT FONCTIONNEL

- Supervision : Directeur
- Service : Pôle agroécologie
- Encadrement : Cheffe de projet

CONDITIONS

- Contrat : CDD de 8 mois à temps complet (renouvellement possible, sous réserve de financements)
- Durée hebdomadaire : 35 heures
- Moyens mis à disposition : Bureau, véhicule de service, ordinateur portable
- Localisation : Basé à Rochefort (télétravail possible), déplacements ponctuels sur le territoire national métropolitain possibles

PROFIL SOUHAITÉ

Formation - expérience

- Bac +5 dans le domaine du développement agricole/agroécologie ou gestion des ressources naturelles ;
- Expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunions et/ou de mobilisation d'acteurs.

Savoir-faire

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage ;
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides ;
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux ;
- Analyse qualitative et quantitative de données ;
- Maîtrise des entretiens semi-directifs.

Savoir-être

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

MODALITÉS

Contact

Mélanie BORDIER, cheffe de projet - Pôle agroécologie
mbordier@forum-marais-atl.com - 05 46 87 85 34 - 06 76 68 72 79

Dépôt des candidatures

Les candidatures sous forme de CV et lettre de motivation sont à adresser à l'attention de Jean-Marie Gilardeau, Président du FMA et à envoyer par mail à : agroecologie@forum-marais-atl.com et gmiossec@forum-marais-atl.com

Date limite de candidature : 25 octobre 2022

Prise de poste : novembre 2022

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Date du prochain comité syndical

Le prochain comité syndical aura lieu le vendredi 9 décembre à 14h00.